

Service instructeur
Mission Grands Equipements

3^{ème} Commission - N° 2008/I-3e/10

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2008

Infrastructures de transport et de communications

Résumé : *Le présent rapport vous propose d'inscrire au Budget Primitif 22 753 421 € en faveur du développement et de la modernisation des grandes infrastructures de transport et de communications.*

Le projet de budget pour les infrastructures de transport et de communication s'établit à 22 753 421 € dont 3 000 000 € pour le programme A092 « Transports interurbains », 19 351 300 € pour le programme A093 « Infrastructures de transport » et 402 121 € en fonctionnement.

Les répartitions en crédits de paiement par programme sont les suivantes :

I. PROGRAMME A092 « TRANSPORTS INTERURBAINS » : 3 000 000 €

Une seule opération relève de ce programme et porte sur le tram-train Mulhouse-Vallée de la Thur (1^{ère} phase). Les travaux qui ont débuté cet été nécessitent une inscription prévisionnelle de 3 000 000 €.

II. PROGRAMME A093 « INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT » 19 351 300 €

1. Première phase de la branche Est du TGV Rhin-Rhône

Le Département a signé la convention de financement du 3 juillet 2006 et a accepté de participer à hauteur de 53,175 M€ à la réalisation de la première phase d'une ligne nouvelle à grande vitesse entre Villers les Pots et Petit Croix.

La contribution prévisionnelle pour 2008 s'élève à 10 000 000 €.

2. Réseau départemental haut débit

Une inscription de 8 500 000 € est destinée au déploiement de la tranche ferme consacrée à la résorption des zones d'ombre ainsi qu'à la tranche conditionnelle trois relative au raccordement en fibre optique des zones d'activités actuellement en cours.

3. 2^{ème} phase du TGV EST

Il s'agit de financer les études et acquisitions foncières de la 2^{ème} phase du projet TGV Est qui reliera Baudrecourt à Vendenheim. La participation départementale 2008 s'élève à 280 000 €.

4. Port d'Ottmarsheim

Dans le cadre des engagements pris par notre collectivité au travers du contrat de projets 2007-2013, les Ports de Mulhouse-Rhin sollicitent notre collectivité afin de continuer le développement des activités portuaires et notamment celles de transport combiné. Pour ce qui concerne les crédits de paiement, une inscription de 208 000 € est demandée pour 2008 correspondant à une première phase de travaux. L'ouverture de l'AP correspondante à cet engagement apparaît en point IV-2.

5. Aérodrome de Mulhouse-Habsheim

A titre prévisionnel, une enveloppe de crédits de 120 000 € est inscrite pour faire face aux travaux qui seront engagés par le syndicat mixte dont nous sommes membres. L'ouverture de l'AP correspondante apparaît en point IV-3.

6. Ligne ferroviaire Mulhouse-Thann-Kruth

Dans le cadre des engagements pris au titre du 12^{ème} Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, une enveloppe de 100 000 € est inscrite pour 2008 et concernera les travaux d'aménagement des gares situées sur cette ligne.

7. Téléphonie mobile

Un montant de 83 300 € est affecté à cette opération ce qui correspond au solde de la contribution du Département au programme de résorption des zones blanches dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les Communautés de communes concernées.

8. Valorisation du Canal du Rhône au Rhin

Dans le cadre du programme « Avenir du Territoire entre Saône et Rhin », le Département avait accepté de participer à la remise en état du Canal, une inscription de 60 000 € est prévue pour 2008.

III. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 402 121 €

Les crédits de fonctionnement se ventilent entre les subventions aux associations, les études, l'aide en faveur des aéroports de Colmar-Houssen et de Mulhouse-Habsheim et à l'assistance au contrôle et au suivi de la DSP Haut-débit.

1. Subventions aux associations (56 015 €)

Notre collectivité apporte son soutien aux associations suivantes :

- Observatoire Régional des Transports et de la Logistique en Alsace,
- Association TGV-Est Européen,
- Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée,
- Cellule Economique du Bâtiment et des Travaux Publics,
- Consortium pour le Développement des Voies Navigables de l'Est et du Sud-Est
- Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et de l'audiovisuel.

Pour 2008, il vous est proposé d'adhérer à deux nouvelles associations :

↳ Association Ville et Aéroport

Cette association a pour objet de promouvoir le développement durable autour des aéroports, d'améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires et de favoriser une plus juste répartition des retombées économiques générées par l'activité aéroportuaire.

La cotisation pour l'année 2008 s'élève à 8 000 €.

↳ Association Saône-Rhin Voie d'Eau 2010

L'Association Saône-Rhin Voie d'Eau 2010 a été créée en 1997 pour fédérer les soutiens à une liaison fluviale performante entre ces deux bassins, initier une politique de transport volontariste et développer une nécessaire « culture fluviale ». L'adhésion à cette association entre en parfaite cohérence avec la maîtrise d'ouvrage que notre collectivité a accepté de prendre pour la conduite d'une étude préliminaire socio-économique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin Supérieur.

La cotisation prévisionnelle pour l'année 2008 s'élève à 5 000 €.

2. Etudes (165 000 €)

L'inscription concerne les études en cours à savoir d'une part l'étude relative à l'évaluation socio-économique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin Supérieur et d'autre part l'étude sur la décentralisation des ports, et anticipe des réflexions qui pourraient être engagées en 2008 sur des thématiques infrastructures de transport ou de télécommunications.

3. Aide au fonctionnement en faveur de l'aéroport de Colmar-Houssen (30 000 €)

Depuis 2003 notre collectivité participe à hauteur de 30 000 € aux dépenses de fonctionnement de cette plate-forme.

Dans la continuité ainsi établie et s'agissant d'un service d'intérêt général, il est proposé de reconduire cette aide au bénéfice de la société de l'Aéroport de Colmar SAS (ADC) dirigée par l'entreprise Liebherr.

4. Aide au fonctionnement en faveur de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (60 000 €)

A titre prévisionnel, une inscription de 60 000 € est proposée pour faire face aux dépenses de fonctionnement que le syndicat mixte devra préciser dans les prochaines semaines.

5. Contrôle et suivi de la délégation de service public haut débit (91 106 €)

Une inscription de 91 106 € est prévue pour la mission de contrôle et de suivi de la DSP haut-débit mise en place par notre collectivité.

IV. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME : 6 120 000 €

Les nouvelles autorisations de programme qui s'établissent à 6 120 000 € relèvent du programme A093 et concernent trois opérations :

1. Affermissement de la tranche conditionnelle 4 de la DSP haut-débit – 5,2 M€

Le contrat de concession de la délégation de service public haut-débit a prévu une tranche conditionnelle consacrée au raccordement en fibre optique des collèges, hôpitaux publics, lycées et de divers bâtiments de service de notre collectivité. Les investissements relatifs à cette tranche conditionnelle s'élèvent à 7,8 M€ avec une contribution de notre collectivité de 5,2 M€. Des discussions sont en cours avec la Région Alsace pour une participation de cette dernière au raccordement en fibre optique des lycées (dont le coût a été chiffré à 574 000 €), avec une clé de financement proposée de 2/3 Région et 1/3 Département après déduction d'éventuels crédits Feder. Il vous est proposé d'accepter le principe d'affermir cette tranche conditionnelle 4 et d'ouvrir l'AP correspondante d'un montant de 5,2 M€.

2. L'équipement du Port d'Ottmarsheim – 800 000 €

Dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, notre collectivité a accepté d'apporter une aide de 800 000 € au développement de ce port qui est une véritable plate-forme multimodale. Les travaux prévus se décomposeront en plusieurs phases, la première portant sur la création dans la partie Sud d'une station spécialisée dans les vracs solides. Une AP de 800 000 € est donc proposée.

3. L'aérodrome de Mulhouse-Habsheim – 120 000 €

Des travaux de confortement des infrastructures seront à engager par le syndicat mixte dont nous sommes membres, selon un calendrier et des priorités qui restent encore à définir ; une AP prévisionnelle de 120 000 € est sollicitée.

V. LES RECETTES : 722 962 €

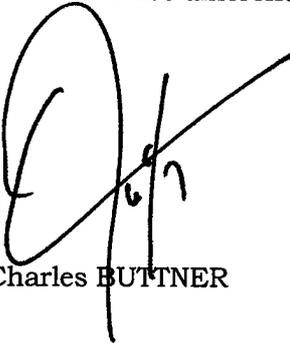
Elles s'élèvent à 722 962 € dont 500 000 € au titre du haut-débit et 222 962 € au titre de l'étude liaison préliminaire socio-économique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin Supérieur.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au budget 2008 en crédits de paiement :
 - 3 000 000 € au programme « Transports interurbains » A092,
 - 19 351 300 € au programme « Infrastructures de transports » A093,
 - 402 121 € en fonctionnement.

- d'ouvrir en autorisations de programme 6 120 000 € sur le programme A093 :
 - 5 200 000 € pour la tranche conditionnelle 4 de la DSP haut-débit,
 - 800 000 € pour l'équipement du Port d'Ottmarsheim,
 - 120 000 € pour les travaux sur l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim.
- d'inscrire 722 962 € en section de recettes :
- d'accepter le principe d'affermir la tranche conditionnelle 4 de la DSP haut-débit (raccordement en fibre optique des collèges, des lycées, hôpitaux publics et plusieurs de nos propres bâtiments de service) ;
- d'adhérer à l'association Ville et Aéroport ainsi qu'à l'association Saône-Rhin Voie d'Eau 2010 ;
- d'accepter le versement des aides selon les éléments votés dans ce rapport et de m'autoriser à signer les conventions de financement correspondantes ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des différents projets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER